

NOTE D'INFORMATION SUR LA CONVOCATION DE BOURSES POUR DES ASSISTANTS DE CONVERSATION DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE AFFECTÉS À DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ARAGON POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

CONDITIONS REQUISES DES SOLICITEURS:

Des personnes qui sont nées ou qui ont la nationalité ou qui ont vécu au moins 3 ans dans les 6 derniers années en France ou en Belgique et qui ont terminé leurs études universitaires ou qui sont des étudiants à l'université.

INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- a) Les sollicitants doivent remplir le formulaire de demande de participation en ligne sur le site: <http://convocatorias.educa.aragon.es/> , l'imprimer, le signer et le poster en annexant la documentation spécifiée ci-après.
- b) Annexe II
- c) Annexe III
- d) Annexe IV, Cet annexe doit être présentée par les sollicitants qui ont déjà bénéficié d'une bourse d'assistant de conversation en Aragón
- e) Curriculum vitae européen, lequel peut être téléchargé sur le site: <https://europass.cedefop.europa.eu/es/home>
- f) Photocopie du passeport, DNI ou de la carte d'identité.
- g) Les sollicitants qui doivent justifier avoir vécu au moins 3 ans dans les 6 derniers années en France ou en Belgique, devront présenter la photocopie de l'attestation des études ou des contrats de travail de la période de temps vécue dans ces pays.
- h) Photocopie du Diplôme d'études universitaires, s'ils ont fini leurs études.
- i) Certificat d'inscription dans des études universitaires, s'ils n'ont pas encore fini leurs études
- j) Documentation accréditive des réalisations (*) mentionnées au barème du texte officiel de la convocation (Article 3)

RÉALISATIONS ACADÉMIQUES, FORMATION ET EXPERTISES (*)	DOCUMENT
Des études universitaires faites dans un pays dont la langue officielle est le français	Photocopie du diplôme Certificat d'inscription
Des études universitaires concernant l'enseignement d'une langue étrangère.	Photocopie du diplôme Certificat d'inscription
Des diplômes et des brevets accréditifs des connaissances de langues étrangères	Photocopie du diplôme ou du brevet
De l'expérience de l'enseignement des langues étrangères	Attestation
Des cours de formation et perfectionnement achevés concernant l'enseignement des langues étrangères	Photocopie des brevets ou des certificats
Être en Aragon pendant l'année scolaire 2015-2016 comme bénéficié des programmes officiels de mobilité de l'Université de Zaragoza	Attestation de l'université

Le texte officiel de la convocation a été publié le mercredi 13 mai 2015 dans le "Boletín Oficial de Aragón". On peut le consulter sur le site www.educaragon.org

ENVOI DES DOCUMENTS:

Les documents qui sont envoyés depuis quelle partie de l'Espagne seront postés par procédure administrative (*) à l'adresse suivante:

**DIRECCIÓN GENERAL DE POLÍTICA EDUCATIVA Y EDUCACIÓN PERMANENTE
DEPARTAMENTO DE EDUCACIÓN, UNIVERSIDAD, CULTURA Y DEPORTE.
C/ Pablo Ruiz Picasso, nº 65D, 3ª planta
50071 ZARAGOZA**

(*) On doit l'apporter au guichet de la Poste sans fermer l'enveloppe afin que le formulaire de demande de participation soit tamponné avec la date du jour. Cette date ne peut jamais dépasser la fin du délai de présentation. Enveloppes reçues en provenance de pays hors de l'Espagne doivent montrer une date qui ne peut jamais dépasser la fin du délai de présentation.

DÉLAI POUR PRÉSENTER LES DEMANDES :

Le délai pour présenter les demandes commence le jour après la publication de la convocation dans le "Boletín Oficial de Aragón" et s'étendra dans les 15 jours ouvrables suivants, c'est à dire jusqu'au 30 mai compris.

DURÉE DU POSTE D'ASSISTANT:

Du 1 octobre 2015 au 31 mai 2016.

HEURES DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION:

On pourra choisir parmi:

6 heures hebdomadaires----- 356.12-€ mensuels
12 heures hebdomadaires -----706.12-€ mensuels

De la quantité mensuelle, à percevoir, sera déduite la rétention que le travailleur doit payer à la Sécurité Sociale et, le cas échéant, les rétentions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le payement de la bourse sera mensuel. Il sera payé aux bénéficiaires.

Lieux de travail: Écoles Primaire (élèves âgés à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans), Lycées (élèves âgés à partir de 12 ans jusqu'à 18 ans), Écoles des Langues (adultes).

La nomination entraîne l'acceptation des prescriptions de cette convocation. On résume les obligations.

Obligations des assistants de conversation:

- a) La durée hebdomadaire assignée à l'assistant servira à s'occuper des apprenants. Cette durée du travail pourra être accomplie dans un seul établissement ou partagée avec un autre ou avec des autres établissements, sous la direction du professeur titulaire de langue française, qui sera aidé par l'assistant pendant les cours pratiques de conversation. L'assistant devra accepter la journée déterminée par les établissements de destination. Une fois que l'assistant se sera joint à son établissement, il prendra part au conseil de classe.
- b) L'assistant ne pourra pas donner de cours non accompagnée. Il devra être toujours accompagné d'un professeur titulaire.
- c) Le statut d'assistant n'entraînera, sous aucun prétexte, ni de liens de travail ni de liens administratifs avec le Gouvernement d'Aragon.

- d) Le boursier devra aller à l'établissement, du 1^{er} octobre 2015 au 31 mai 2016, les jours d'école selon le calendrier scolaire de la Communauté et de la ville à laquelle il aura été destiné.
- e) Quinze jours avant de finir leur présence aux établissements, les assistants élaboreront un mémoire. On y fera observer l'atteinte des activités déroulées. Ce mémoire sera posté à l'établissement.
- f) L'assistant devra justifier ses absences de l'établissement de la même façon que tous les professeurs.
- g) L'assistant prendra à ses frais le déplacement dès le pays d'origine au centre de destination et vice versa. Les assistants doivent s'occuper des formalités légales concernant leur séjour en Aragon.
- h) Les assistants sélectionnés devront se présenter aux établissements le premier octobre 2015
- i) Le Département de l'Éducation organisera une activité obligatoire d'information et d'orientation pour tous les sollicitants sélectionnés.